

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos le lundi 4 mai 2020, au Centre Communautaire situé au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 19h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté	Rémi Beaudesne
Benoît Couture	Gilles Gauvreau
Steve Leblanc	Dominic Lapointe

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et des règles édictées par la Santé Publique, chacun des membres du conseil est autorisé et à sa convenance à prendre part aux délibérations de cette séance soit :

- en personne dans la salle A du Centre Communautaire (en respect des consignes et des règles de la Santé Publique);
- à distance par conférence téléphonique

Également, suivant l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, la présente séance du conseil qui est tenue à « huis clos » (sans la présence du public) fera l'objet d'un enregistrement audio et celui-ci sera ensuite disponible au public sur le site internet de la municipalité au www.ham-nord.ca. En début de séance, un tour de table est effectué afin de nommer chacune des personnes participant à cette rencontre.

Assistent également à cette séance, M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiment et en environnement.

2020-05-75 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2020
4. Présentation des comptes
5. Renouvellement des assurances 2020-2021
6. SEHR (Sécurité Alimentaire) – Engagement d'aide financière annuelle
7. Maison des Jeunes – Demande de collaboration pour le projet « Mon mur de graff »

8. Croix-Rouge Canadienne – Renouvellement de 3 ans de l’entente (2021 – 2023)
9. Programme de subvention municipale – produits hygiéniques féminin sanitaires durables
10. Circulation des véhicules lourds dans le 5e et 7e rang – Lettre aux entreprises
11. Adhésion au Conseil Régional de l’Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)
12. Correspondance
 - a) Avis du Réseau Biblio – La livraison à domicile de livres n’est pas une activité prioritaire et essentielle au sens de la santé publique;
 - b) Avis de la Sûreté du Québec – Demande de collaboration aux municipalités afin de diriger les citoyens vers les bonnes ressources et ainsi éviter la surcharge de « plaintes » relatives à la COVID-19;
 - c) Communiqué de Pêche Nicolet annonçant l’annulation de l’activité « Pêche en herbe » prévue le 6 juin 2020;
 - d) Communiqué du MTQ – Limites de charges permises sur le pont #07933 dans le 10e rang (Ruisseau Grimard);
 - e) Lettre reçue du MTQ approuvant le Règlement #509 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.
13. Période de questions
14. Clôture de séance

2020-05-76 Approbation du procès-verbal du 6 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l’unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 6 avril 2020 soit accepté, tel que rédigé.

2020-05-77 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l’unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 86,152.37\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2020-05-78 Renouvellement des assurances 2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D’AUTORISER le renouvellement de la police d’assurance avec la MMQ pour l’année 2020-2021 pour un montant de 37,386\$.

2020-05-79 **SEHR (Sécurité Alimentaire) – Engagement d'aide financière annuelle**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que ses citoyens aient accès à un service de sécurité alimentaire de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'entraide des Hauts-Reliefs (SEHR) propose un tel service aux municipalités de Saints-Martyrs-Canadien, Ham-Nord, Notre-Dame-de-Ham et Chesterville depuis 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'entraide des Hauts-Reliefs demande aux quatre municipalités bénéficiaires de contribuer annuellement au fonctionnement de l'organisme par une cotisation financière de 500 \$ afin d'assurer la pérennité du projet, d'acquérir et maintenir l'équipement requis, de bonifier les paniers des usagers et de maintenir un service structuré;

CONSIDÉRANT QUE devant l'importance du service, la municipalité a octroyé un montant de 500 \$ au Service d'entraide des Hauts-Reliefs pour soutenir l'organisme dans la réalisation de son mandat en 2016, 2017 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite confirmer son support annuel pour la réalisation du mandat du Service d'entraide des Hauts-Reliefs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QU'au même titre que les trois autres municipalités bénéficiaires, la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à verser une contribution financière de 500 \$ par année au Service d'entraide des Hauts-Reliefs.

2020-05-80 **Maison des Jeunes – Demande de collaboration pour le projet « Mon mur de graff »**

CONSIDÉRANT le projet « Mon mur de graff! » présenté par la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs, projet ayant comme objectifs de :

- favoriser l'implication des jeunes de 12-25 ans de Ham-Nord dans un projet, afin de développer un sentiment d'appartenance dans leur municipalité et d'apprendre par un moyen artistique et légal à s'exprimer;
- faire la prévention de la criminalité auprès des jeunes;
- favoriser une implication des jeunes dans la vie de la communauté;
- favoriser l'expression et la créativité individuelle et collective comme moyen de s'affirmer, de se construire;
- permettre aux jeunes de découvrir d'autres occupations, passions, temps de loisirs;
- permettre une amélioration de la capacité des jeunes à avoir de meilleures relations personnelles avec leur entourage;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs demande à la municipalité d'être partenaire du projet afin de trouver en concertation un emplacement pour la structure et par une contribution financière de 500\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à verser une contribution financière de 500 \$ et à travailler en partenariat avec la Maison de Jeunes des Hauts-Reliefs afin de les appuyer dans leur projet « Mon mur de graff! ».

2020-05-81 Croix-Rouge Canadienne - Renouvellement de l'entente de 3 ans (2021-2023)

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE renouveler l'entente de 3 ans (2021 à 2023) avec la Croix-Rouge Canadienne au coût annuel de 170\$ et d'en autoriser le paiement.

2020-05-82 Programme de subvention municipale – produits sanitaires d'hygiène féminine durables

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité du Canton de Ham-Nord à encourager ses résidentes à utiliser des produits sanitaires d'hygiène féminine durables;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des produits sanitaires d'hygiène féminine durables offrent de nombreux avantages sur le plan environnemental et économique;

CONSIDÉRANT QUE le programme concerne les produits d'hygiène féminine durables suivants, conçus pour être lavables et réutilisables :

- Serviettes hygiéniques lavables
- Protège-dessous lavables
- Coupes menstruelles
- Culottes absorbantes

CONSIDÉRANT QUE ce programme cadre dans les enjeux ciblés par la population dans notre planification stratégique selon laquelle notre communauté se décrivait comme étant une communauté socio-écologique;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une aide financière maximale de 75\$ par résidente (une seule subvention par personne est applicable) utilisant des produits sanitaires d'hygiène féminine durables et que cette aide financière soit accordée sur présentation de factures d'achat.

2020-05-83

**Circulation des véhicules lourds dans le 5e et 7e rang –
Lettre aux entreprises**

CONSIDÉRANT l'adoption du « Règlement #509 relatif à la circulation des camion et des véhicules-outils » afin de régler la circulation de certains types de véhicules sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord désire demander la collaboration des entreprises situées dans le 8^e rang afin de nous aider à améliorer la circulation problématique vécue dans le 5^e et le 7^e rang au cours des dernières années et ainsi améliorer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le 5^e et le 7^e rang sont praticables et accessibles seulement du 15 mai au 15 novembre et que ceux-ci présentent certaines restrictions et contraintes, surtout au niveau de la largeur de chaussée réduite ainsi qu'au niveau de la visibilité déficiente à certains endroits, ce qui rend malheureusement très difficile, voire extrêmement dangereuse, la cohabitation de la circulation des différents types de véhicules, de la machinerie agricole et bien sûr des véhicules de livraison;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé au réaménagement à l'été 2019 des courbes jugées antérieurement problématiques dans le 8^e rang, et ce, en grande majorité afin de faciliter la circulation des véhicules de livraison vers les entreprises du 8^e rang;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'AUTORISER le maire, M. François Marcotte, à faire parvenir une correspondance au nom de la municipalité aux différentes entreprises situées dans le 8^e rang afin de les informer de l'interdiction complète de circulation dans le 5^e et le 7^e rang des véhicules de livraison et de leur demander leur collaboration afin que leurs transporteurs en soient avisés et qu'ils circulent exclusivement par le route 161 et le 8^e rang pour se rendre à leurs entreprises.

2020-05-84

**Adhésion 2020 au Conseil Régional de l'Environnement du
Centre-du-Québec (CRECQ)**

IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADHÉRER, pour un montant de 50\$, à l'organisme « Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) », organisme de concertation ayant comme mandat de regrouper et représenter des entités intéressées par la protection de l'environnement et par la promotion du développement durable dans la région du Centre-du-Québec et d'en autoriser le déboursé.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. D'un avis du Réseau Biblio mentionnant que la livraison à domicile de livres n'est pas une activité prioritaire et essentielle au sens de la santé publique;
2. D'un avis de la Sûreté du Québec demandant la collaboration aux municipalités afin de diriger les citoyens vers les bonnes ressources et ainsi éviter la surcharge de « plaintes » relatives à la COVID-19 ;
3. D'un communiqué de Pêche Nicolet annonçant l'annulation de l'activité « Pêche en herbe » prévue le 6 juin 2020 ;
4. D'un communiqué du MTQ en lien avec les limites de charges permises sur le pont #07933 dans le 10^e rang (Ruisseau Grimard) ;
5. De la lettre De la confirmation d'une aide financière de 7,972\$ dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020;
6. De la lettre reçue du MTQ approuvant le Règlement #509 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

Le maire lève l'assemblée à 19h25.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.